

Fiche de Données de Sécurité NETTOYANT SURPUISSANT ECOLABEL



Fiche signalétique du 8/9/2023, révision 7

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- 1.1. Identificateur de produit
 - Identification du mélange
 - Dénomination commerciale: NETTOYANT SURPUISSANT ECOLABEL
 - Code produit: 018121
 - UFI: SDM3-G026-7000-JPNY
- 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage recommandé :

 - Détergent pour surfaces dures.
 - Utilisations professionnelles (SU22) - Produits de lavage et de nettoyage (PC35)

Usages déconseillés :

 - Usages différents de celles recommandés. Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits.
- 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

GEH – Parc d'activité des Cortots – 12, Rue des Cortots – 21121 Fontaine Les Dijons – France.

Tél: 0810 026 826 - geh@geh.fr - www.geh.fr
- 1.4. Numéro d'appel d'urgence

FRANCE Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Nancy (Hopital Central) - 29 av. du Maréchal de Lattre-de-Tassigny F-54035 Nancy Cedex - +33 8332 3636

FRANCE Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris (Hopital Fernand Widal) - 200 rue du Faubourg Saint Denis 75475 Paris Cedex 10 - +33 1 40 05 48 48

France ORFILA - +33 1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

- 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :

Le produit n'est pas considéré dangereux conformément au Règlement CE 1272/2008 (CLP).

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger
- 2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger:

Aucune

Mentions de danger:

Aucune

Conseils de prudence:

Aucune

Dispositions spéciales:

EUH210 Uniquement à usage professionnel. Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Contenu du produit :

savon, agents de surface anioniques, agents de surface non ioniques < 5 %

Le produit contient également: Parfums

Agents conservateurs: BENZISOTHIAZOLINONE, LAURYLAMINE
DIPROPYLENEDIAMINE, SODIUM PYRITHIONE

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:

Aucune
- 2.3. Autres dangers

Fiche de Données de Sécurité NETTOYANT SURPUISSANT ECOLABEL



Aucune substance PBT, vPvB ou perturbateurs endocriniens
présent en concentration $\geq 0.1\%$

Autres dangers:

Aucun autre danger

RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable, le produit est un mélange.

3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

$\geq 1\%$ - $< 3\%$ ALKYL POLYGLYCOL ETHER C10-16

CAS: 69227-22-1



3.3/1 Eye Dam. 1 H318



3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302

Limites de concentration spécifiques:

$0\% \leq C < 10,01\%$: Eye Irrit. 2 H319

$C \geq 10,01\%$: Eye Dam. 1 H318

$\geq 1\%$ - $< 2,5\%$ ALKYLETHERSULFATE C12-14, SEL SODIQUE

REACH No.: 01-2119488639-16, CAS: 68891-38-3, EC: 500-234-8



3.2/2 Skin Irrit. 2 H315



3.3/1 Eye Dam. 1 H318

4.1/C3 Aquatic Chronic 3 H412

Limites de concentration spécifiques:

$5\% \leq C < 10\%$: Eye Irrit. 2 H319

$C \geq 10\%$: Eye Dam. 1 H318

$\geq 1\%$ - $< 3\%$ carbonate de sodium

REACH No.: 01-2119485498-19, Numéro Index: 011-005-00-2, CAS: 497-19-8, EC: 207-838-8



3.3/2 Eye Irrit. 2 H319

$\geq 1\%$ - $< 3\%$ ALKYL POLYGLUCOSIDE

REACH No.: 01-2119488530-36, CAS: 68515-73-1, EC: 500-220-1



3.3/1 Eye Dam. 1 H318

Limites de concentration spécifiques:

$9,9\% \leq C < 10\%$: Eye Irrit. 2 H319

$C \geq 10\%$: Eye Dam. 1 H318

$\geq 1\%$ - $< 2,5\%$ COCOATE DE POTASSIUM

CAS: 61789-30-8, EC: 263-049-9

Fiche de Données de Sécurité NETTOYANT SURPUISSANT ECOLABEL



 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319

 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315

RUBRIQUE 4 — Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Laver abondamment à l'eau et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

En cas d'ingestion :

Ne faire vomir en aucun cas. CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus des effets chroniques dû au contact du mélange avec la peau, les yeux ou pour inhalation, ingestion.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement :

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Eau.

Dioxyde de carbone (CO₂).

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le mélange ne contient pas d'ingrédients classés comme explosifs conformément au règlement 1272/2008 (CLP) CE.

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

Le mélange ne contient pas d'ingrédients classés comme explosifs conformément au règlement 1272/2008 (CLP) CE.

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes:

Porter les dispositifs de protection individuelle.

Emmener les personnes en lieu sûr.

Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

Pour les secouristes:

Fiche de Données de Sécurité NETTOYANT SURPUISSANT ECOLABEL



- Porter les dispositifs de protection individuelle.
- 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement
Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.
En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.
Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.
- 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
Laver à l'eau abondante. Réunir le produit dans des réservoirs de confinement.
- 6.4. Référence à d'autres rubriques
Voir également les paragraphes 8 et 13.

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

- 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.
Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.
Recommandations générales sur l'hygiène du travail:
Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.
- 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
Stocker à l'écart des rayons du soleil.
Stocker dans un endroit frais et bien ventilé.
Ne pas entreposer dans des conteneurs ouverts ou non étiquetés.
Stocker à l'écart des sources de chaleur.
Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.
Matières incompatibles:
Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité. Voir aussi 1.2 et 7.2.
Aucune en particulier.
Indication pour les locaux:
Locaux correctement aérés.
- 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
Aucune utilisation particulière

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- 8.1. Paramètres de contrôle
Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas des données expérimentales ne sont pas disponibles sur le mélange. Ci-dessous, les limites d'exposition professionnelle, si elles sont disponibles, pour les composants énumérés au paragraphe 3.2.
Aucune limite d'exposition professionnelle disponibles
- Valeurs limites d'exposition DNEL
Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas des données expérimentales ne sont pas disponibles sur le mélange. Ci-dessous, les limites d'exposition DNEL, le cas échéant, pour les composants énumérés au paragraphe 3.2.
- ALKYLETHERSULFATE C12-14, SEL SODIQUE - CAS: 68891-38-3
Travailleur industriel: 2750 mg/kg - Consommateur: 1650 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
Travailleur industriel: 175 mg/m³ - Consommateur: 52 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
Consommateur: 15 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
Travailleur industriel: 0.079 mg/cm² - Consommateur: 0.132 mg/cm² - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets locaux
carbonate de sodium - CAS: 497-19-8



Fiche de Données de Sécurité NETTOYANT SURPUISSANT ECOLABEL

Travailleur industriel: 10 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets locaux

Consommateur: 10 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets locaux

ALKYL POLYGLUCOSIDE - CAS: 68515-73-1

Travailleur industriel: 595000 mg/kg - Consommateur: 357000 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 420 mg/m³ - Consommateur: 124 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Consommateur: 35.7 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Valeurs limites d'exposition PNEC

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas des données expérimentales ne sont pas disponibles sur le mélange. Ci-dessous, les limites d'exposition PNEC, le cas échéant, pour les composants énumérés au paragraphe 3.2.

ALKYLETHERSULFATE C12-14, SEL SODIQUE - CAS: 68891-38-3

Cible: Eau marine - valeur: 0.024 mg/l

Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 10000 mg/l

Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 0.09168 mg/kg

Cible: Sol (agricole) - valeur: 7.5 mg/kg

Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 0.9168 mg/kg

Cible: Eau douce - valeur: 0.24 mg/l

ALKYL POLYGLUCOSIDE - CAS: 68515-73-1

Cible: Eau douce - valeur: 0.176 mg/l

Cible: Eau marine - valeur: 0.0176 mg/l

Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 560 mg/l

Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 1.516 mg/kg

Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 0.152 mg/kg

Cible: Sol (agricole) - valeur: 0.654 mg/kg

Cible: Chaîne alimentaire - valeur: 111.11 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux:

Non requis pour une utilisation normale. Opérer quoi qu'il en soit selon les bonnes pratiques de travail.

Protection de la peau:

L'adoption de précautions spéciales n'est pas requise pour une utilisation normale.

Protection des mains:

Non requis pour une utilisation normale.

Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire en cas d'utilisation normale.

Risques thermiques :

Le produit n'est pas inflammable ou explosif - voir le paragraphe 2.1. Le produit ne contient pas de composants explosifs.

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.

Contrôles de l'exposition environnementale :

Le produit n'est pas dangereux pour l'environnement - voir la section 2.1.

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.

Contrôles techniques appropriés

Aucun autre contrôle technique adapté à votre produit dans des conditions normales.

Voir aussi la section 1.2, l'article 7 et exposition Scénario - annexe I du présent document.

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Fiche de Données de Sécurité NETTOYANT SURPUISSANT ECOLABEL



Propriétés	valeur	Méthode :	Remarques :
État physique:	Liquide	Visuel	--
Couleur:	vert	Visuel	--
Odeur:	Agrumé	Olfactif	--
Seuil d'odeur :	Evidente	Olfactif	--
Point de fusion/point de congélation:	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour le type de produit
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	> 100 °C	--	Valeur estimée sur les propriétés chimiques / physiques des composants
Inflammabilité:	pas inflammable	--	Paramètre estimé sur les propriétés chimiques / physiques des composants.
Limites inférieure et supérieure d'explosion:	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour le type de produit
Point éclair:	> 60 ° C	--	Valeur estimée sur les propriétés chimiques / physiques des composants
Température d'auto-inflammabilité :	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour le type de produit
Température de décomposition:	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour le type de produit
pH :	< 11,4	Contrôle instrumental	--
Viscosité cinématique:	Pas important	--	Paramètre non pertinent. Mélange pas visqueuse.
Hydrosolubilité:	Complète	--	Interne Tests
Solubilité dans l'huile :	Partielle	--	Interne Tests
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	< 1000	--	Valeur estimée en fonction de la solubilité du mélange.
Pression de vapeur:	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour le type de produit
Densité et/ou densité relative:	1.025 g/ml	contrôle instrumental	--
Densité de vapeur relative:	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour le type de produit

Caractéristiques des particules:

Taille des particules (moyenne et étendue)	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour le type de produit
--	---------------	----	---

9.2. Autres informations

Pas autres informations importantes

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.

Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits.

10.2. Stabilité chimique

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.

Fiche de Données de Sécurité NETTOYANT SURPUISSANT ECOLABEL



- 10.3. Possibilité de réactions dangereuses
Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.
Voir aussi la section 7.2.
- 10.4. Conditions à éviter
Usages différents de celles recommandés. Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Voir aussi 1.2 et 7.2
Évitez la lumière du soleil directe et l'exposition à des sources de chaleur.
- 10.5. Matières incompatibles
Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité. Voir aussi 1.2 et 7.2.
- 10.6. Produits de décomposition dangereux
Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.
Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits.

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations toxicologiques sur le produit :

NETTOYANT SURPUISSANT ECOLABEL

a) toxicité aiguë

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

b) corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

e) mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

f) cancérogénicité

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

g) toxicité pour la reproduction

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

h) toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée



Fiche de Données de Sécurité NETTOYANT SURPUISSANT ECOLABEL

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

j) danger par aspiration

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :

Ci-dessous sont présentés, si disponible, les informations toxicologiques des composants énumérés au paragraphe 3.2.

ALKYL POLYGLYCOL ETHER C10-16 - CAS: 69227-22-1

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 500 mg/kg

ALKYLETHERSULFATE C12-14, SEL SODIQUE - CAS: 68891-38-3

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale > 2870 mg/kg - Source: OECD 401

Test: LD50 - Voie: Peau > 2000 mg/kg - Source: OECD 402

b) corrosion cutanée/irritation cutanée:

Test: Irritant pour la peau - Voie: Peau Positif - Source: OECD 404

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Test: Corrosif pour les yeux Positif - Source: OECD 405

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Test: Skin or Resp Sensitization Négatif - Source: OECD 406

e) mutagénicité sur les cellules germinales:

Test: Mutagenèse Négatif - Source: Ames Test

carbonate de sodium - CAS: 497-19-8

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 2800 mg/kg - Source: OECD 401

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 2000 mg/kg

b) corrosion cutanée/irritation cutanée:

Test: Irritant pour la peau - Espèces: Lapin Négatif - Source: OECD 404

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Test: Irritant pour les yeux - Espèces: Lapin Positif - Source: OECD 405

e) mutagénicité sur les cellules germinales:

Test: Mutagenèse Négatif

g) toxicité pour la reproduction:

Test: NOAEL - Voie: Orale - Espèces: Lapin > 179 mg/kg - Remarques: bw/d

ALKYL POLYGLUCOSIDE - CAS: 68515-73-1

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 2000 mg/kg - Source: OECD 401

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 2000 mg/kg - Source: OECD 402

b) corrosion cutanée/irritation cutanée:

Test: Irritant pour la peau Négatif

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Test: Corrosif pour les yeux Positif - Source: OECD 405

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Test: Skin or Resp Sensitization Négatif - Source: OECD 406

e) mutagénicité sur les cellules germinales:

Test: Mutagenèse Négatif - Source: Ames test - OECD 471

COCOATE DE POTASSIUM - CAS: 61789-30-8

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale > 2000 mg/kg

b) corrosion cutanée/irritation cutanée:

Test: Irritant pour la peau Oui

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Test: Corrosif pour les yeux Oui

Fiche de Données de Sécurité NETTOYANT SURPUISSANT ECOLABEL



11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbantes le système endocrinien:

Aucun perturbateur endocrinien présent en concentration $\geq 0.1\%$

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas disponibles les données expérimentales sur le mélange. Ci-dessous sont présentés, si disponible, les informations ecotoxicologiques des composants énumérés au paragraphe 3.2.

NETTOYANT SURPUISSANT ECOLABEL

Non classé pour les dangers pour l'environnement

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ALKYL POLYGLYCOL ETHER C10-16 - CAS: 69227-22-1

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons > 1 mg/l - Durée h: 96 - Remarques:

Brachydanio rerio

Point final: EC50 - Espèces: Algues > 1 mg/l - Durée h: 72 - Remarques:

Desmodesmus subspicatus

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie > 1 mg/l - Durée h: 24 - Remarques: Daphnia magna

ALKYLETHERSULFATE C12-14, SEL SODIQUE - CAS: 68891-38-3

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 7.1 mg/l - Durée h: 96

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 7.4 mg/l - Durée h: 48

Point final: EC50 - Espèces: Algues = 27.7 mg/l - Durée h: 72

b) Toxicité aquatique chronique:

Point final: NOEC - Espèces: Poissons = 0.14 mg/l - Durée h: 672

Point final: NOEC - Espèces: Daphnie = 0.27 mg/l - Durée h: 504

Point final: NOEC - Espèces: Algues = 0.95 mg/l - Durée h: 72

carbonate de sodium - CAS: 497-19-8

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 300 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: Lepomis macrochirus

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 200 mg/l - Durée h: 48 - Remarques:

Ceriodaphnia dubia

ALKYL POLYGLUCOSIDE - CAS: 68515-73-1

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons > 100 mg/l - Remarques: Brachydanio rerio

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie > 100 mg/l - Remarques: Daphnia magna

Point final: EC50 - Espèces: Algues > 10 mg/l - Remarques: Scenedesmus subspicatus

Point final: EC0 - Espèces: Microorganismes / Effet sur les boues activées: > 100 mg/l - Remarques: Pseudomonas putida

b) Toxicité aquatique chronique:

Point final: NOEC - Espèces: Poissons > 1 mg/l - Remarques: Brachydanio rerio

Point final: NOEC - Espèces: Daphnie > 1 mg/l - Remarques: Daphnia magna

COCOATE DE POTASSIUM - CAS: 61789-30-8

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons > 1 mg/l - Durée h: 96

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie > 1 mg/l - Durée h: 48

Point final: EC50 - Espèces: Algues > 1 mg/l - Durée h: 72

12.2. Persistance et dégradabilité

Fiche de Données de Sécurité NETTOYANT SURPUISSANT ECOLABEL



Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas disponibles les données expérimentales sur le mélange.

Ci-dessous sont présentés, si disponible, les informations ecotoxicologiques des composants énumérés au paragraphe 3.2.

ALKYLETHERSULFATE C12-14, SEL SODIQUE - CAS: 68891-38-3

Biodégradabilité: Rapidement dégradable

ALKYL POLYGLUCOSIDE - CAS: 68515-73-1

Biodégradabilité: Rapidement dégradable - Durée: 28 jour - %: 99

L'(les) agent(s) tensioactif(s) contenu(s) dans cette préparation est (sont) conforme(s) aux critères de biodégradabilité prévues par le règlement (CE) n ° 648/2004 relatif aux détergents. Toutes les données à l'appui sont tenus à la disposition des autorités compétentes des États membres et seront fournis à ces autorités si elles en font la demande ou à la demande d'un fabricant de détergent.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas disponibles les données expérimentales sur le mélange. Ci-dessous sont présentés, si disponible, les informations ecotoxicologiques des composants énumérés au paragraphe 3.2.

Non applicable

12.4. Mobilité dans le sol

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas disponibles les données expérimentales sur le mélange. Ci-dessous sont présentés, si disponible, les informations ecotoxicologiques des composants énumérés au paragraphe 3.2.

Non applicable

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun perturbateur endocrinien présent en concentration $\geq 0.1\%$

12.7. Autres effets néfastes

Jusqu'à la date de révision de ce document, pas connu effets et symptômes indésirables envers l'environnement.

RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Récupérer si possible. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur. Ne pas rejeter dans le sol ou dans les égouts.

Voir aussi la section 6.

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR-Polluant environnemental: Non

IMDG-Marine polluant: No

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable



Fiche de Données de Sécurité NETTOYANT SURPUISSANT ECOLABEL

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)

Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013

Règlement (EU) n° 2020/878

Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)

Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)

Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)

Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)

Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)

Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/918 (ATP 8 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/1179 (ATP 9 CLP)

Règlement (EU) n° 2017/776 (ATP 10 CLP)

Règlement (EU) n° 2018/669 (ATP 11 CLP)

Règlement (EU) n° 2018/1480 (ATP 13 CLP)

Règlement (EU) n° 2019/521 (ATP 12 CLP)

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Aucune

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Directive 2012/18/UE (Seveso III)

Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).

Dir. 2004/42/CE (Directive COV)

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):

Catégorie Seveso III conformément à l'Annexe 1, partie 1

Aucun

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non, pour des instructions sur toute sécurité mangling voir les section 7 et 8 et le scénario d'exposition - l'annexe I du présent document.

Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour le mélange

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange

Substances pour lesquelles une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée :

Aucune

RUBRIQUE 16 — Autres informations

Texte des phrases cités à la section 3:

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classe de danger et catégorie de danger	Code	Description
Acute Tox. 4	3.1/4/Oral	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Skin Irrit. 2	3.2/2	Irritation cutanée, Catégorie 2
Eye Dam. 1	3.3/1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1

Fiche de Données de Sécurité

NETTOYANT SURPUISSANT ECOLABEL



Eye Irrit. 2	3.3/2	Irritation oculaire, Catégorie 2
Aquatic Chronic 3	4.1/C3	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 3

Cette fiche de données de sécurité a été entièrement revue conformément au Règlement 2020/878.

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne

PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième Edition - Van Nostrand Reinold

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière.

L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

ADR:	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
CAS:	Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).
CLP:	Classification, Etiquetage, Emballage.
DNEL:	Niveau dérivé sans effet.
EC0/10/20/50/100:	Concentration effective pour 0/10/20/50/100 pour cent de la population testée
EINECS:	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
ETA:	Estimation de la toxicité aiguë, ETA
ETAmélange:	Estimation de la toxicité aiguë (Mélanges)
GefStoffVO:	Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.
GHS:	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
IATA:	Association internationale du transport aérien.
IATA-DGR:	Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).
ICAO:	Organisation de l'aviation civile internationale.
ICAO-TI:	Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI:	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt:	Coefficient d'explosion.
LC0/10/20/50/100:	Concentration létale pour 0/10/20/50/100 pour cent de la population testée.
LD0/10/20/50/100:	Dose létale pour 0/10/20/50/100 pour cent de la population testée.
NOEC:	Concentration sans effet observé
NOAEL(R)/NOAEC:	Non observé dose sans effet nocif (répétée) / Concentration
OECD:	Organisation for Economic Co-operation and Development
PNEC:	Concentration prévue sans effets.
RID:	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STEL:	Limite d'exposition à court terme.

Fiche de Données de Sécurité
NETTOYANT SURPUISSANT ECOLABEL



STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV:	Valeur de seuil limite.
TWA:	Moyenne pondérée dans le temps
WGK:	Classe allemande de danger pour l'eau.

Adelya, Terre d'Hygiène



Fiche de Données de Sécurité NETTOYANT SURPUISSANT ECOLABEL

ANNEXE I

PRODUIT PROFESSIONNEL DETERGENT POUR SURFACES DURES

Titre du scénario d'exposition	
Détergent pour le nettoyage en général: Processus manuel.	
Description de l'utilisation	
Secteur d'utilisation	SU22 – Utilisations professionnelles
Catégorie du produit	PC35 – Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)
Description des activités/des processus inclus dans le scénario d'exposition	
Diluer le produit avec de l'eau selon les modalités indiquées sur l'étiquette, si nécessaire.	
Utiliser le produit selon les modalités d'utilisation décrites sur l'étiquette.	
Laisser agir.	
Rincer, si nécessaire	
Durée et fréquence d'utilisation	
Phases d'utilisation	- 1 fois par jour pour les détergents d'entretien quotidien - Périodique pour les détergents spécifiques
Les valeurs limites des ingrédients, si pertinentes, se trouvent à la section 8 de la FDS.	
Forme physique de la préparation et concentration	
Liquide. A diluer ou prêt à l'usage selon le type de produit.	
Dans la section 2 de la FDS du produit et sur l'étiquette du produit se trouve la classification du mélange.	
La classification se base sur la classification des ingrédients du mélange et sur la base des propriétés chimiques et physiques reportées à la section 9 de la FDS.	
Conditions d'utilisation	
Température ambiante	
Une bonne ventilation du lieu de travail est suffisante.	
Protection	
Voir section 8 de la FDS du produit pour de plus amples informations sur les EPI	La formation du travailleur sur l'utilisation et le respect des EPI sont sous-entendus.
Ne pas manger ou boire, ne pas fumer	Eviter le contact avec la peau
Ne pas exposer à une flamme libre	Ne pas mélanger avec d'autres produits
Se laver les mains après utilisation.	
Instructions lors de pertes de produit : diluer avec de l'eau et sécher	
Voir la section 6 de la FDS en cas de déversement accidentel	
Suivre les instructions d'utilisation reportées sur l'étiquette ou sur la fiche technique. Le correct respect des normes d'hygiènes sur le lieu de travail est recommandé, comme spécifié dans la section 7 de la FDS.	
Mesures environnementales	
Voir section 6 de la FDS en cas de déversement accidentel	
Voir section 12 de la FDS pour les informations toxicologiques du mélange et des composants dangereux.	
Voir section 13 de la FDS pour l'élimination.	

Notes :

FDS : Fiche de données de sécurité

EPI: équipement de protection individuelle